

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARTISTES MAISON DU PATRIMOINE

www.sixfours-carredarts.fr

 carré d'arts / six-fours

 carredarts_sixfours

Résidence d'artistes

Dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle, la ville de Six-Fours-les-Plages a le plaisir de vous présenter sa résidence d'artistes mise en place à la Maison du Patrimoine François Flohic.

Cette résidence a pour objectif principal de soutenir et dynamiser la création artistique, tout en développant ateliers et rencontres avec le public.

La ville met à disposition des artistes un espace de travail et un studio d'hébergement situés au cœur d'un environnement inspirant, face à la mer Méditerranée.

Elle offre également aux artistes une participation financière, sur une période de 30 jours, pour permettre la réalisation de leurs projets.

Sortie d'atelier Magali Rastello



Présentation

Emblème de la ville de Six-Fours, l'imposante bâtisse s'érige comme un phare à l'entrée de la lagune du Brusc, avec vue sur le port, la presqu'île du Gaou et l'île des Embiez.

Sa situation géographique, en plein cœur d'une zone protégée « Natura 2000 » d'une beauté remarquable, suscite l'intérêt scientifique, notamment par la présence d'herbiers de posidonies.

Cette nature préservée offre un calme exceptionnel et un cadre idéal pour développer toutes formes de créativité.

La Maison du Patrimoine est partagée en trois espaces : un lieu d'exposition depuis 1980, un atelier et un appartement réservés aux artistes en résidence.

Dans le jardin, un amphithéâtre accueille des représentations théâtrales et musicales.

Sortie d'atelier Baptiste César



Atelier Carola Dertnig



Atelier

Les artistes en résidence bénéficient d'un espace de travail de plus de 90 m², avec une hauteur sous-plafond de 2m80.

L'équipe du service Arts reste à leur écoute, les accompagne dans leurs projets et lors d'interventions avec le public.

Atelier Anca Benera et Arnold Estefan



Atelier Anna Jermolaewa



Des temps de partage, rencontres, ateliers sont à prévoir par les artistes en résidence.

Les artistes sont par ailleurs tenus de se procurer matériel et outils nécessaires à la réalisation de leurs œuvres.

Admission

Un appel à candidature est ouvert à tous les artistes plasticiens.

Ils doivent justifier d'un numéro Siret, ou d'un équivalent pour les artistes étrangers, qui leur permet d'établir une facture.

Les artistes doivent être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

Dès l'arrivée, une convention de résidence liant l'artiste et la structure d'accueil est signée.

S'ensuivent un état des lieux et la remise d'un chèque de caution d'un montant de 500 euros à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque n'est pas encaissé, sauf s'il est constaté des dégradations au sein de l'atelier ou de l'appartement au moment de l'état des lieux de sortie.

La ville de Six-Fours s'engage à attribuer à chacun des artistes retenus une bourse de résidence à hauteur de 48€ par jour soit 1 440€ pour 30 jours. Cependant la ville ne prend pas en charge les frais de déplacement pour se rendre au lieu de résidence.

Sortie d'atelier Nathalie Bekhouche



Atelier Magalié Rastello



Modalités de Candidature

Envoyez votre dossier de candidature à l'adresse
carredarts@sixfours.fr

Joindre :

- **CV** retraçant le parcours et les formations
- **note d'intention synthétique** (1 page maximum)
pertinence du projet, volonté de travail en lien avec
l'environnement local, proposition d'atelier avec le public...
- **portfolio à jour** (10 pages maximum)
- coordonnées, adresse postale, courriel, numéro de téléphone
- **N°Siret/ APE/ Licence**
- réseaux sociaux, sites internet, facebook, instagram...

Indiquer vos disponibilités en fonction du calendrier des
résidences 2027.
(merci d'indiquer plusieurs créneaux par ordre de préférence).

Les fichiers demandés doivent être envoyés sous un seul
document au format PDF. Les dossiers ne remplissant pas les
conditions évoquées ne seront pas étudiés.

Si votre dossier excède 20 Mo, merci de nous le faire passer via
la plateforme **Swisstransfer**.

Un accusé de réception vous sera envoyé dès réception de votre
candidature.

Sans retour de notre part sous huitaine, merci de nous contacter.

Calendrier des résidences 2027

Date limite des candidatures
mercredi 30 septembre 2026 inclus

Annnonce des résultats
Au plus tard **le samedi 31 octobre 2026**

Créneaux proposés pour les résidences 2027

- mardi 2 février au mercredi 3 mars
- mardi 16 mars au mercredi 14 avril
- mardi 27 avril au mercredi 26 mai
- mardi 8 juin au mercredi 7 juillet
- mardi 20 juillet au mercredi 18 août
- mardi 31 août au mercredi 29 septembre
- mardi 12 octobre au mercredi 10 novembre
- mardi 16 novembre au mercredi 15 décembre

Contacts

Maison du Cygne
04 94 10 49 90

Maison du Patrimoine
04 94 74 96 43